

A l'approche des échéances électorales de 2018 les conseillers présidentiels sont dans la tourmente. Nicole Andrianarivison, conseillère spéciale du chef de l'Etat et femme d'affaires, a été limogée. Proche du couple présidentiel, elle aurait déjà été « lâchée » depuis quelques temps, au même titre que Claudine Razaimamonjy, dont la détention se poursuit depuis avril. L'assainissement de l'entourage présidentiel aurait été étendu à d'autres personnalités influentes.

Les partisans de Marc Ravalomanana s'organisent en vue de la présidentielle, ils reprennent leur meeting hebdomadaire au Magro de Behoririka. 300 maires TIM et de nombreux responsables de ce parti au niveau des 119 districts ont suivi une formation sur le leadership et la gestion des élections. Mais **les ennuis judiciaires de l'ancien président pourraient bien revenir sur le devant de l'actualité.** Un verdict est attendu dans l'affaire concernant l'opposition à une saisie-arrêt de compte de deux collaborateurs de Marc Ravalomanana qui ont écopé de deux ans d'emprisonnement avec sursis et ont été condamnés à payer solidairement avec les accusés 600 millions Ar de dommages et intérêts aux victimes du carnage du 7 février 2009 réunis dans l'association AV7. Condamné par contumace, l'ancien président dénonce « un procès politique ». Une source judiciaire indique que cette condamnation ne lui a pas encore été notifiée, ce qui expliquerait qu'il n'ait pas encore pu contester officiellement le verdict. Une épée de Damoclès pèse donc sur sa candidature, même si une rumeur laisse entendre que son retour d'exil aurait été négocié avec le nouveau président, qui aurait posé ses conditions.

L'usine Tiko-AAA d'Andranomanelatra, placée sous scellés, aurait repris clandestinement ses activités. La préfecture a réquisitionné l'Emmo/Reg pour assister un huissier venu constater l'infraction. Officiellement, la société AAA n'aurait en sa possession ni permis environnemental ni certificat de consommabilité. La société Tiko SA, propriété de Marc Ravalomanana, serait redevable à la Jirama de 4,7 milliards Ar d'arriérés. La vice-présidente de l'Assemblée nationale, Hanitra Razafimanantsoa, a dénoncé « l'acharnement de l'Etat sur la société TIKO-AAA ». Le président du parti présidentiel HVM, Rivo Rakotovoao, affirme que ceux qui font l'objet de condamnations judiciaires et qui ont failli à leur devoir fiscal ne seront pas autorisés à se porter candidat à la présidentielle. Une allusion à la situation personnelle de Marc Ravalomanana et de son empire Tiko.

Le projet de loi sur le recouvrement d'avoirs illicites a été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Un membre du bureau permanent a décidé d'en différer l'examen suite aux appréhensions formulées par des élus au sujet de la confiscation de ces avoirs. Le DG du Bianco s'en inquiète, l'adoption de cette loi figurant dans les conditionnalités du FMI.

La proposition de loi portant **création d'une caisse de retraite parlementaire** a été remise à l'ordre du jour après avoir été rejetée par le gouvernement. Après d'intenses travaux de remaniement, elle a été soumise au vote des députés et adoptée. « Une telle décision ressemble à une provocation qui pourrait attiser le mécontentement populaire », note L'Express.

Le CCOC a fait part de son mécontentement quant à la manière dont a été adopté le projet de loi de finances 2018, sans concertation ni débats préalables et sans examen sérieux par le Parlement, qui l'a entériné à l'unanimité et sans amendement. Il exige que les citoyens soient associés aux revues de l'exécution du budget.

Le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDD) n'est pas encore opérationnel. Le décret portant institution du HCDD n'a pas toujours pas été adopté en conseil de gouvernement et la personnalité appelée à représenter le Président de la République n'a pas été désignée.



www.newsmada.com
09/12/17

Les trois projets de loi organiques relatifs au régime général des élections adoptés en conseil des ministres n'ont pas été transmis au Parlement. Ils seront examinés lors d'une session attendue pour mi-janvier. A plusieurs reprises, la société civile a demandé que les avant-projets de texte lui soient remis avant d'être soumis au deux chambres du Parlement ; requête restée sans réponse. Le président de la CENI a renouvelé sa demande de mise en place rapide du cadre légal des élections et que puissent ainsi être arrêtées sans délais les dates des prochaines élections. Le projet de loi organique en cours de finalisation remettrait en question la démission du chef de l'Etat qui serait candidat à sa propre succession. Pour Midi, « ce texte porte atteinte à l'égalité de chances des candidats au second tour car si le président-candidat est battu dès le 1er tour et qu'il reprend ses fonctions après ce scrutin, il pourra soutenir un candidat au second tour, avec toutes les prérogatives de puissance publique dont il dispose ». Il se murmure également que la détermination d'un âge minimum et maximum pour postuler permettrait au pouvoir d'exclure les deux protagonistes de la crise de 2009.

La Grande Bretagne, par le biais de son ambassadeur, David Boyle, a exigé des élections « crédibles et inclusives » et invité tous les acteurs du processus électoral se mettent autour d'une table en vue d'un dialogue. **Une recommandation partagée par l'ambassadeur des Etats-Unis et son collègue allemand.** Les observateurs s'interrogent sur les intentions du pouvoir, qui pourrait chercher à **exclure de la compétition les protagonistes de**

la crise de 2009, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Selon le SeFaFi, « les dirigeants jouent la montre, faute de pouvoir verrouiller les textes. Toutes ces manœuvres dilatoires annoncent une période électorale de tous les dangers, le parti au pouvoir s'obstinant à vouloir contrôler le scrutin à tout prix, tout en tenant un discours dit 'd'ouverture' qui n'est pas en rapport avec l'action gouvernementale ».

La révision annuelle de la liste électorale est ouverte, pour une durée de 2 mois. Le cap des 10 millions d'électeurs est attendu. Lors de la clôture de la mise à jour précédente, le nombre d'électeurs était de 9 223 000, en hausse de 6 % sur un an. Pour la révision 2018 l'objectif est encore plus ambitieux.

Honoré Rakotomanana, ancien président du Sénat, a relancé le débat sur la révision de la Constitution, projet que l'on croyait abandonné. Il soutient que celle-ci comporte plusieurs imperfections qui doivent être corrigées. Les parlementaires TIM et Mapar ont immédiatement fait part de leur désaccord. Pour le Mapar, cette révision n'aurait d'autre but que d'exclure des adversaires potentiels du président de la République. *L'Express* suspecte le pouvoir de vouloir **inciter les parlementaires pro-régime à prendre l'initiative de la révision constitutionnelle** à l'occasion d'une session extraordinaire qu'ils pourraient réclamer

« Jubilé de la Réformation : la laïcité de l'Etat encore une fois foulée au pied », titre Tribune. Le chef de l'Etat et plusieurs membres du gouvernement ont assisté à la célébration du jubilé des 500 ans de la Réformation et des 150 ans de l'Eglise luthérienne malgache (FLM), célébration au cours de laquelle Hery Rajaonarimampianina a pris la parole *« sous forme de sermon mais avec des messages politiques »*. La déclaration a été désapprouvée par nombre d'observateurs, indique le site,

La présidente de la CNIDH a présenté son 1^{er} rapport annuel depuis sa création. Parmi les principaux dossiers traités, ceux des protecteurs de l'environnement ou encore celui de l'affaire Antsakabary. Des plaintes individuelles ont également été reçues. Elles concernent surtout des cas de déni de justice dont les plaignants ont été victime au niveau de la police ou des tribunaux. La majorité des plaintes collectives concernent des conflits entre communautés locales et exploitants de ressources naturelles minières ou forestières, avec notamment des questions d'accaparement de terres au détriment des communautés locales. Mireille Rabenoro souligne que de plus en plus de citoyens approchent la CNIDH pour lui faire part de leurs problèmes. Elle constate que des personnalités issues des communautés locales commencent à se manifester et à s'organiser. 17 des 22 régions ont été visitées mais le manque cruel de moyens se répercute sur ses activités.

Dans son rapport 2017, **l'ONG Freedom House estime que les libertés civiques et les droits politiques sont très peu respectés.** Madagascar est classé dans la catégorie des pays *« partiellement libres »*. En matière de gouvernance, *« peu d'organes directeurs sont vraiment indépendants du président »*, souligne-t-elle. *« La corruption et le manque de responsabilité du gouvernement demeurent problématiques »*, peut-on encore lire dans le rapport., S'agissant de la liberté de la presse, l'ONG note que *« les journalistes indépendants subissent la pression des autorités. Le pays a adopté un nouveau code de la communication qui a augmenté les peines pour diffamation »*.



Trente bandits armés ont frappé la ville de Tsaratanàna. Un couvre-feu a été décrété. Le district connaît depuis quelques mois une situation sécuritaire préoccupante. Il en va de même dans le district de Belo sur Tsiribina, une situation qui affecte les activités touristiques. A Mahabo, deux gendarmes et huit villageois avaient été séquestrés par une dizaine de dahalo. **Retranchés depuis plusieurs années dans leurs repères, 400 dahalo du district de Betroka se sont rendus aux autorités.** Parmi eux, cinq malfaiteurs notoires considérés comme particulièrement dangereux. Dans ce même district, le député et un conseiller de la Primature s'accusent mutuellement de connivence avec les dahalo.

Les planteurs de vanille du Sambirano lancent un appel au chef de l'Etat pour que le vol de vanille verte sur pied soit combattu et que leur

sécurité soit assurée. Ils dénoncent les pratiques mafieuses des autorités judiciaires et administratives locales. **Plusieurs cas de vindicte populaire** ont encore défrayé la chronique. **Voulant la mort de dix individus écroués pour acte criminel, 800 villageois ont assailli le pénitencier d'Ikongo et ont libéré 121 détenus.** Menacés par la foule, le procureur de la République, son substitut et le président du tribunal ont été placés sous haute sécurité puis évacués par hélicoptère. Sur son compte Facebook le SMM accuse indirectement le député d'Ikongo d'avoir encouragé la population à ne pas faire confiance en la justice. Ayant dénoncé la corruption au niveau du tribunal local, le député du Mapar est accusé d'avoir lancé une incitation à la révolte contre les magistrats et les agents pénitentiaires.

Violence policière - A Anosibe, quatre policiers ont abattu à son domicile un jeune de 17 ans. Les policiers affirment avoir agi en situation de légitime défense. Une version contestée par des témoins qui rapportent que les policiers étaient ivres. La CNIDH encourage la famille à porter plainte.

Le droit à un procès équitable reste problématique à Madagascar, titre *l'actualité.mg*. Ce droit implique des corollaires, tels que le droit d'être jugé par un juge impartial, le droit d'accès à l'aide judiciaire pour les personnes nécessiteuses, le droit d'être assisté aux enquêtes, ainsi que le droit d'être jugé dans un délai raisonnable. Ces questions ont été abordées à l'occasion d'un débat sur le thème : « *Procès équitable, un droit pour tous ?* » organisé par CICR en collaboration avec l'Ecole Nationale de la Magistrature. Egalement abordée, la problématique des **vindictes populaires** et la question de la **surpopulation carcérale**.

Jets de pierre sur la RN 2 : sous la pression, le tribunal de Toamasina est revenu sur sa décision. La remise en liberté provisoire de deux suspects avait provoqué la colère des transporteurs, de la population et des forces de l'ordre, qui ont accusé la justice d'avoir été manipulée, voire achetée. Au terme d'une grève décrétée par les transporteurs, le tribunal est revenu sur sa décision.

Evacuation sanitaire contestée de Claudine Razaimamonjy à Maurice : un ministre auditionné, un autre ne s'est pas présenté. Sept mois après l'ouverture d'une enquête par le Bianco suite à des plaintes déposées par des citoyens et des organisations de la société civile, le dossier n'a pas encore été déféré au parquet de la Chaîne pénale.

Claudine Razaimamonjy a de nouveau été auditionnée par les juges de la Chaîne pénale anti-corruption. Le déferrement serait intervenu dans le cadre d'un autre dossier de favoritisme, de détournement, de faux et usage de faux dans l'attribution de marchés publics impliquant la femme d'affaires, ex-conseillère de la présidence. Au total, sept personnes ont été déférées au parquet. Un responsable de marchés publics a été incarcéré. Après son audition, Claudine Razaimamonjy a réintégré la prison de Manjakandriana où elle est placée en détention préventive depuis le 15 juin. Elle serait mise en cause dans quatre grands dossiers.

Les cadres de la Jirama se voient imposer de lutter contre la corruption. Tous les responsables à divers niveaux ont désormais l'obligation de créer au sein de leur cellule un dispositif anti-corruption. Le non-respect de cette règle exposerait l'auteur à une peine de prison pouvant atteindre cinq ans.

Le Pnud et la Fondation Friedrich Ebert ont organisé un atelier interactif avec les partis politiques axé sur le thème de l'éthique, en partenariat avec le Bianco, le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité et le Samifin. Cet atelier a réuni 24 chefs de partis.

Le Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo sera bientôt opérationnel, affirme la ministre de la justice. Un PAC devra par la suite être mis en place dans chaque province. Le DG du Bianco espère que la mise en place de cette nouvelle structure permettra l'accélération des procédures. Actuellement, leur traitement par la Chaîne pénale anti-corruption nécessite de 3 à 4 ans et certains dossiers n'aboutissent jamais. Mais malgré ces efforts, les moyens consacrés à la lutte contre la corruption ne représentent encore que 0,1 % du budget alors que la norme internationale est de 0,3 %. *Tribune* regrette que la loi instituant les PAC, adoptée en juillet 2016, se mette en place aussi lentement et que la création du tribunal spécial de lutte contre le trafic de bois de rose se fasse encore attendre.

Les six parlementaires restants qui n'ont pas encore fait leur déclaration de patrimoine sont désormais en état d'infraction. Les sanctions annoncées devront attendre la mise en place du Pôle anti-corruption (PAC), annoncée pour janvier dans la capitale.

14 tonnes de denrées périssables destinées aux victimes du cyclone Enawo, en provenance de Dubaï, sont bloqués au port de Toamasina depuis avril suite à un désaccord entre une ONG intermédiaire et le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes Naturelles. Le pouvoir a fait connaître son intention de mettre ces denrées aux enchères. Certains médias suspectent le pouvoir se vouloir s'attribuer le montant de cette vente.

La chasse aux fonctionnaires fantômes est lancée par ministère des finances et du budget. 5 472 agents en situation irrégulière et 1 480 hauts emplois de l'Etat ont vu leur solde ou avantages suspendus. Une initiative saluée mais le logiciel utilisé présenterait des bugs ayant conduit à suspendre le versement de traitement à des fonctionnaires.

43 centres de santé de base (CSB) sont encore fermés, selon le ministère de la santé. Ils sont situés pour la plupart dans des zones enclavées où règne l'insécurité. Cette situation trouve son origine dans la crise sociopolitique de 2009, qui avait provoqué la fermeture de plus d'une centaine de CSB, faute de financement. **31 000 Malgaches vivent avec le virus VIH/Sida.** 2 687 personnes reçoivent des soins dans les formations sanitaires du pays. Le taux de prévalence demeure faible mais il continue de progresser, principalement dans les populations à risque. **D'après le rapport 2017 sur la lutte contre le paludisme dans le monde, Madagascar est intégrée dans les zones d'espoir.** Les enquêteurs ont constaté une baisse significative de 856 000 cas par rapport à l'année précédente. **Treize districts ruraux sont encore touchés par la peste** mais il ne s'agit plus que de la forme bubonique. 2 417 cas de peste, toutes formes confondues ont été notifiés d'août à fin novembre, faisant plus de 200 morts. **La prématurité serait l'une des causes principales de mortalité néonatale à Madagascar.** 5 400 enfants nés prématurés décèdent chaque année. Une situation liée à la mauvaise santé et à la mauvaise hygiène de vie de la

mère. **La malnutrition chez les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans n'a pas que des conséquences sociales.** La prévalence élevée de la malnutrition coûte 425 millions de dollars par an, selon la FAO. Les enfants affectés par la malnutrition seront moins productifs à l'âge adulte du fait d'un déficit mental et physique. La Banque mondiale a approuvé un programme décennal de 200 millions de dollars pour lutter contre le retard de croissance des enfants.

Les articles portant sur l'avortement thérapeutique ont été supprimés dans la loi sur le planning familial adoptée par l'Assemblée nationale. Les députés avaient entériné le 19 juin l'autorisation des avortements thérapeutiques figurant dans le texte proposé par le ministère de la santé mais les sénateurs s'y sont opposés. Le corps médical a fait part de sa consternation.

La ratification du Protocole facultatif relatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées est en bonne voie. Les parlementaires l'ont adopté. La ratification permettra à la Plateforme des fédérations des personnes handicapées de Madagascar d'avoir recours, en cas de violation de leurs droits, au Comité des droits des personnes handicapées au niveau international. Un long chemin reste à parcourir pour la Grande île. Il n'y aurait que 1 % des enfants en situation de handicap qui seraient scolarisés.



D'après le président du Sénat, la Grande île n'a pas encore accepté d'accueillir des réfugiés. Une déclaration qui coupe court aux rumeurs qui se sont propagées, affirmant que des réfugiés avaient été repérés dans plusieurs régions. Rivo Rakotovo admet qu'il puisse y avoir des clandestins mais affirme que les dispositifs de surveillance du territoire ont été renforcés. Bien qu'ayant ratifié les conventions internationales sur l'accueil des réfugiés, Madagascar estime que les conditions socioéconomiques du pays ne permettent pas de mettre en œuvre ces dispositions.

« Des migrants en provenance des pays islamiques continuent d'envahir le district de Vohipeno », titre Midi. Les écoles coraniques

proposent une scolarisation gratuite qui ne suivent pas le programme officiel et distribuent des vivres et des vêtements aux démunis. Les Antemoro s'organisent pour mettre en garde la population sur les risques d'un islam radical étranger à leur culture.

Un groupe de jeunes filles malgaches, travailleuses domestiques en Chine, rapatriées au pays après avoir été victimes de violences physiques et de mauvais traitements.



Cybercriminalité : 32 plaintes ont été enregistrées par les services compétents depuis le mois de mars. 24 sont en rapport avec des publications sur les réseaux sociaux. Une douzaine de personnes ont été placées sous mandat de dépôt. Le Facebooker Stephano ou Andrianjanaka Andrianiaina Frédéric, membre du comité de soutien à Andry Rajoelina, a été placé sous mandat de dépôt. **Les sanctions privatives de liberté contre les cybercriminels se multiplient, constate L'Express.** Pour la plupart, « l'injure ou la diffamation » envers des responsables étatiques ou des personnalités publiques sont mis en avant par les autorités comme objet des arrestations et placements en détention préventive ou emprisonnement. La loi sur la cybercriminalité de 2016 ne prévoit plus que des peines d'amende pour « injure et la diffamation ». Le quotidien s'étonne donc que des mesures privatives de liberté aient été prononcées.

La Gazette annonce la sortie du magazine indépendant Trandraka produit dans le cadre du projet « Institutions démocratiques intègres représentatives et crédibles » financé par le fonds pour la consolidation de la paix. Il est mis en œuvre par l'Unesco, le Pnud et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Les sujets traités sont relatifs à la bonne gouvernance (éthique, déontologie, paix, lutte contre la corruption, justice, droits de l'homme...). La parution est semestrielle.

La Cites a décidé de ne pas autoriser la commercialisation des stocks de bois précieux saisis en raison d'un manque de progrès dans la lutte contre les trafics, contrairement aux affirmations de la ministre de l'environnement qui estimait avoir rempli 80 % des recommandations formulées. La directrice du WWF Madagascar attend du pouvoir qu'il redouble d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'action convenu avec la Cites en matière d'application des lois et de poursuite des commanditaires des trafics. L'inventaire des stocks et leur localisation, demandés par la Cites, seraient au point mort. La mise en place du tribunal spécial n'a toujours pas été effectuée. Le militant écologiste Clovis Razafimalala, invité en France par Amnesty International, affirme que malgré l'embargo le trafic de bois de rose se poursuit

Selon un article publié par l'organisation Ethiquable, **l'argent provenant du trafic de bois de rose est blanchi dans le secteur de la vanille**. Au fil des ans, toute une économie mafieuse se serait mise en place. Le cours de la vanille atteint des sommets ahurissants. La vanille est récoltée avant maturité et l'insécurité explose sur les lieux de production et de stockage.

Un haut gradé, un chef de district et cinq autres personnes comparaissent devant la Chaîne pénale pour trafic de bois de rose, une affaire remontant à début 2014. Une liberté provisoire a été accordée aux deux responsables mais l'autorité judiciaire affirme que le dossier ira à son terme. *Tribune* indique qu'un bon nombre d'affaires de ce genre sont encore en attente ou en cours d'enquête au Bianco.

Des Chinois exploiteraient depuis quatre mois en toute illégalité le site aurifère de Bekabija dans le district de Tsaratanàna. Dotés d'engins et de matériels performants, ils extrairaient une dizaine de kilos d'or par semaine de mines à ciel ouvert, avec la complicité d'autorités locales et nationales. **La firme minière chinoise Jiuxing**, qui a renoncé à son exploitation aurifère de Soamahamania en 2016 après de violents affrontements avec la population locale, **aurait délocalisé ses activités dans la région de Mananjary**. L'entreprise bénéficierait de la protection d'un l'homme d'affaires, conseiller officieux du chef de l'Etat, proche d'Andry Rajoelina et du patron du groupe Sodiat, l'un des financiers de la Transition. **L'exploitation aurifère chinoise de Vohilava**, dans la région de Vatovavy Fitovinany, à l'origine de l'affaire Raleva, activiste environnementale défendu par Amnesty International, a vu son autorisation d'exploitation suspendue par le ministère des mines pour non-respect de son cahier des charges.

Un litige foncier oppose un ancien ministre à un groupe de paysans. Nommé ambassadeur, il avait laissé à ses employés le soin de faire fructifier son exploitation de 569 ha. De retour à Madagascar, il a réclamé à ses employés des dommages et intérêts pour chaque année durant laquelle il n'a pu exploiter son terrain. Les paysans ont demandé un recours suspensif de l'ordonnance d'expulsion mais n'ont pas obtenu satisfaction.

L'avant-projet de loi fixant le régime juridique de l'immatriculation et de la propriété foncière titrée a été adopté par les parlementaires. On attend de l'application de ce texte des progrès notables dans le traitement des dossiers fonciers, notamment lorsqu'il s'agit de conflits domaniaux, en forte augmentation. Il apportera des solutions pour les documents fonciers perdus, détruits ou détériorés. Un tribunal spécial terrier sera mis en place à cet effet.

Le sommet Afrique-Europe qui s'est achevé à Abidjan s'est conclu par l'octroi par l'UE d'une enveloppe de 235 millions d'euros, dont 120 millions de prêt de la BEI et 115 millions de don non remboursable. Ces crédits sont destinés à la réhabilitation de deux axes routiers majeurs.

La coopération entre Madagascar et l'Allemagne reprend après une dizaine d'années d'interruption, suite aux événements politiques. La coopération allemande va consacrer 10 millions d'euros pour un projet de pêche côtière durable. La délégation allemande a tenu à s'assurer de la bonne utilisation des fonds mis à disposition et des progrès accompli en matière de lutte contre la corruption et de restauration de l'Etat de droit.

Le FMI a accordé le décaissement d'une nouvelle tranche de 44,5 millions de dollars au titre de la Facilité élargie de crédit, ce qui porte le total des décaissements à 174,1 millions de dollars depuis le feu vert donné en juillet 2016. L'institution porte une appréciation positive sur la mise en œuvre des programmes négociés avec le gouvernement et la situation de l'économie malgache, en totale contradiction avec le vécu des populations de plus en plus paupérisées, font remarquer les médias. **La Banque mondiale a approuvé un don de l'Association internationale de développement d'un montant de 45 millions de dollars en faveur de Madagascar**. En moins d'un mois, le gouvernement a bénéficié d'appuis financiers d'un montant de plus de 170 millions de dollars, note *L'Express*, qui écrit que « *les observateurs attendent de pied ferme l'impact de ces financements sur le quotidien des Malgaches* ». Pour cette année 2018, le montant total d'engagements approuvé par le conseil d'administration de la Banque mondiale est de 367 millions de dollars.

Tenue du 6^e « Dialogue politique Madagascar-UE » - Le chef de l'Etat a répliqué à la sévère résolution adoptée le 15 novembre par le Parlement européen. Il a affirmé à ses interlocuteurs qu'il n'est pas dans ses intentions de reporter le scrutin présidentiel. L'ambassadeur de l'UE, pour sa part, a tenté de calmer le jeu en expliquant que les critiques acerbes formulées par le Parlement européen ne remettent pas en question le soutien apporté par l'Europe au renforcement de la démocratie à Madagascar et au soutien de son économie. Une enveloppe de 3,7 millions d'euros est prévue pour accompagner le processus électoral.

Les observateurs s'inquiètent des conséquences sociales et politiques de la flambée des prix du riz, favorisée par une probable rétention des stocks et des comportements spéculatifs. Le chef de l'Etat évoque « *une véritable déstabilisation politique* ». Les pouvoirs publics ont décidé d'accroître encore les importations en provenance de Birmanie, d'Inde et du Pakistan. La forte dépréciation de la monnaie nationale génère un regain d'inflation.

Dans un nouveau communiqué, **le SeFaFi affirme que les échecs du pouvoir en matière de développement économique sont patents**. Sur fond de discours optimistes et de promesses tous azimuts de bailleurs de fonds, la

paupérisation de la population s'aggrave sous l'effet de l'inflation. Le PIB par tête ne cesse de régresser. A l'échec d'un développement économique s'ajoutent l'insécurité et l'injustice qui règnent en maître, « *dans une scandaleuse complicité entre malfaiteurs et forces de l'ordre, ou entre forces armées et justice* ».

Baisse spectaculaire du taux de pauvreté : il serait passé de 92 % à 72 % en l'espace de 4 ans, selon un média pro-régime. Tribune dénonce une « manipulation d'information ». Le site souligne que plusieurs méthodes permettent d'établir un taux de pauvreté. Le taux de 92 % est établie sur la base de la méthode « *parité de pouvoir d'achat* », avec un seuil fixé à 2 dollars par jour. Seule méthode qui permette des comparaisons entre pays. La Banque mondiale vient de changer ce seuil en le fixant à 1,90 dollars par jour. Si l'on se réfère à ce nouveau seuil, près de 80 % des Malgaches vivent sous le seuil de pauvreté.

Air Austral a pris les rênes d'Air Madagascar. La signature tant attendue de l'acte de marque l'aboutissement d'un processus long et complexe, initié et soutenu par la Banque mondiale.

Dans l'optique d'atteindre l'objectif de 67 % d'accès à l'eau potable en 2019, la Jirama prévoit d'investir 700 milliards Ar dans le secteur sur les trois prochaines années. Le taux d'accès à l'eau potable à Madagascar n'est actuellement que de 24 %. Tribune écrit : « *si tant est que l'objectif des 67 % soit atteint d'ici 2019, il restera encore pas moins de 7 millions de Malgaches qui n'auront pas accès à l'eau potable en plein 21ème siècle* ».

300 employés d'une société textile de zone franche en chômage technique pour une durée de 3 mois. Une chute des commandes en serait la cause. La procédure d'information préalable n'aurait pas été respectée, selon les syndicats. La robotisation des ateliers pourrait être à l'origine de ces compressions de personnel qui ont frappé récemment un établissement similaire.

REVUE DE PRESSE SUSPENDUE JUSQU'AU 10 JANVIER